

DIALOGUE

LES PRATIQUES INTERCULTURELLES DES VILLES QUÉBÉCOISES

Les villes québécoises et la radicalisation menant à la violence

Il y a des enjeux qui, loin d'illustrer le pouvoir des villes d'en disposer, démontrent au contraire les limites à l'action des villes et leur dépendance à l'égard des politiques nationales. La radicalisation des jeunes menant à la violence est l'un d'entre eux.

L'escalade malheureuse des quinze dernières années

La planète entière a été sous le choc des violentes attaques survenues à New York le 11 septembre 2001. L'Amérique a aussi pris la mesure de la profonde haine qu'éprouvait une partie du monde à son égard. Puis les événements se sont succédé jusqu'à l'avènement de Daech qui a suscité la radicalisation «religieuse» de jeunes occidentaux. Ces jeunes radicalisés ont rejoint les rangs du mouvement; puis certains d'entre eux ont été incités à devenir des agents de déstabilisation des pays situés hors des zones de guerre comme la France, la Tunisie et l'Allemagne.

Le Québec, partageant sa frontière avec l'État de New York, a particulièrement été frappé par les événements du World Trade Center. Il n'a pas non plus été épargné par la radicalisation de ses jeunes. Mais deux choix du gouvernement québécois sont venus contribuer aux problèmes: d'une part, l'insuffisance et l'inadaptation des moyens consentis pour assurer l'intégration des immigrants, notamment ceux du Maghreb, qui avaient été sélectionnés pour leurs qualifications et compétences et, d'autre part, l'absence de volonté gouvernementale de fixer des paramètres consensuels à l'exercice de la laïcité de l'État.

À la fin des années 90, devant le constat du recul du français comme langue d'usage, le gouvernement du Québec a entrepris de revoir ses critères de sélection des immigrants pour s'assurer de recruter une majorité d'immigrants parlant le français. Les bassins de recrutement durent être modifiés en conséquence; le Maghreb est devenu un des principaux lieux de recrutement. La majorité des membres de la communauté arabe sont ainsi arrivés au cours des quinze dernières années dans le cadre de cette opération de recrutement. Ces nouveaux arrivants ont pour la plupart un niveau de scolarité très élevé, mais ne sont pas familiers avec les milieux de travail nord-américains. Cette adaptation exigeait un accompagnement que le gouvernement québécois, pourtant à l'origine de leur venue, ne leur a pas assuré convenablement. Le gouvernement n'a pas su notamment lutter efficacement contre une discrimination systémique¹ à l'embauche de l'ordre de 34 % dont est victime cette communauté.

¹ http://www.cdpedj.qc.ca/publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf

La communauté musulmane québécoise est majoritairement composée de cette immigration récente du Maghreb. La diversification de l'immigration a entraîné également une diversification des religions pratiquées. Pendant que les catholiques ferment une partie de leurs églises, des dizaines de nouveaux centres culturels à vocation religieuse et de nouveaux temples font leur apparition. Certains de ces nouveaux lieux de cultes, principalement des mosquées, ont été souvent mal acceptés dans plusieurs quartiers. Il en a résulté des tensions et des conflits dont fut victime l'ensemble de la communauté musulmane.

La diversité ethnoculturelle et la diversité religieuse en sont venues à être vues, de façon erronée et confuse, comme deux faces de la même médaille. Ces tensions ont été reprises par certains partis politiques qui y ont voulu en profiter pour faire des gains politiques. Il faut savoir que l'Église catholique a dominé la société québécoise pendant des siècles, particulièrement dans les services d'éducation et de santé et, ce, jusqu'aux années 60. Les moyens pris pour s'assurer d'avoir plus d'immigrants parlant français ont indirectement mis à l'ordre du jour la question de l'intégration de populations musulmanes et ont rouvert, pour les plus vieilles générations, les anciennes blessures associées à la présence de l'Église catholique dans les services publics. Le débat sur la laïcité des services dispensés par l'État s'est enlisé faisant en sorte qu'après dix ans de discussions, rien n'est résolu. Les règles toujours confuses du «vivre-ensemble» créent un espace fertile pour l'intolérance et le racisme.

Cette impasse a favorisé la multiplication des incidents haineux dans différentes villes québécoises (Montréal, Québec, Sherbrooke, Saguenay, Sept-Îles, etc.). Une vingtaine de groupes d'extrême droite² se sont sentis suffisamment légitimés par ce débat pour sortir de l'ombre et manifester au grand jour dans l'espace public, particulièrement dans la région de Québec. Toujours à Québec, des radios privées, qualifiées de « radio-poubelles », y ont vu l'occasion d'élargir leurs audiences et se sont attaquées à toutes les formes de différence (homosexuels, handicapés, immigrants, etc.). Ils ont voulu «s'enrichir avec la haine» pour reprendre l'expression du maire de Québec, M. Régis Labeaume.

C'est dans ce contexte trouble que le 29 janvier dernier, un jeune de 27 ans aux opinions d'extrême droite abat froidement six musulmans dans une mosquée à Québec. La Ville de Québec en perd son innocence ! Le Québec tout entier s'est levé pour dire son affection à l'égard de la communauté musulmane. Il y aura un avant et un après 29 janvier 2017, a dit le premier ministre, M. Philippe Couillard. De quoi, cet après 29 janvier sera-t-il fait et quel rôle y joueront les villes ?

Les villes québécoises perturbées

Lieux de concentration de l'immigration, les villes sont aussi les lieux où les tensions et les conflits la concernant se concentrent. Les villes peuvent contribuer par des actions structurantes à la recherche de l'équilibre entre l'acceptation de la diversité, le

² Atalante Québec, Pediga Québec, La Meute, Table rase, la Fédération des Québécois de souche

rapprochement entre les communautés, la recherche de l'égalité et le maintien de la cohésion sociale. Au cours des trente dernières années, les villes ont ainsi pris diverses initiatives pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants (parrainage professionnel des jeunes issus de l'immigration, Charte montréalaise des droits et responsabilités, programme d'embauche des jeunes membres des minorités visibles, Mois de l'histoire des noirs, etc.), et ce, particulièrement à Montréal où se concentrent les trois quarts de l'immigration du Québec. L'ambition n'est pas ici d'en faire une présentation exhaustive, mais de présenter quelques initiatives récentes des villes pertinentes à l'enjeu d'aujourd'hui.

- ***Initiative 1 : Groupe de soutien et d'expertise sur les lieux de culte***

En réponse à un avis du Conseil interculturel de Montréal, la Ville de Montréal a mis en place en 2011 le ***Groupe de soutien et d'expertise sur les lieux de culte***. Il est devenu important de renforcer dans chacun des arrondissements l'expertise à la fois sociale et urbanistique pour renforcer les compétences des agents municipaux chargés de répondre aux demandes issues des quelque 700 à 800 lieux de culte de l'Île de Montréal.

Le cadre des échanges visait le partage des expériences et des expertises vécues dans chacun des arrondissements. Les lieux de culte sont aussi des lieux d'activités culturelles et sociales. Les enjeux urbanistiques et sociaux relevant en tout ou en partie de la Ville sont nombreux (construction et expansion de lieux de culte, respect du patrimoine et intégration architecturale, conformité au zonage et à la réglementation, stationnement et circulation, bruit et acceptabilité sociale, sécurité des lieux et des personnes, gestion des événements religieux dans l'espace public, lieux de sépulture, etc.).

Les représentants des lieux de culte qui n'étaient pas pour autant familiers avec les règles municipales devaient pouvoir compter sur des professionnels ouverts et formés qui intégreraient les dimensions sociales et urbanistiques dans chacun des arrondissements. Les arrondissements contribuaient ainsi à l'acceptabilité sociale des nouvelles pratiques religieuses et à la diminution des tensions qui accompagnaient l'implantation de ces nouveaux lieux de culte.

- ***Initiative 2 : Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence***

En 2014, un jeune Montréalais encore mineur réalise un vol dans une épicerie et entend avec le produit de son larcin s'acheter un billet d'avion pour la Syrie. Son père, inquiet et ne sachant pas à qui s'adresser, demande une rencontre avec le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal, M. Marc Parent. Lors de la rencontre, ils arrivent à la conclusion qu'il manque un lieu pour entendre, conseiller et accompagner l'entourage d'un jeune qui se radicalise. M. Parent en fait la proposition au maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui accepte d'y donner suite.

Le 9 mars 2015, deux mois après les événements tragiques de *Charlie Hebdo*, la Ville de Montréal crée le **Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence**. Le **Centre** se veut un endroit pour recevoir en toute confidentialité les demandes d'aide de l'entourage de personnes en voie de radicalisation que ce soit pour des motifs qui se veulent religieux ou pour des motifs plus politiques particulièrement d'extrême droite. La recherche et la prévention complètent les objectifs qui y sont poursuivis. Quelques mois après sa création, le gouvernement québécois a décidé de soutenir le **Centre**, ce qui a eu pour effet d'étendre son mandat à l'ensemble du Québec.

L'accompagnement de l'entourage des personnes en voie de radicalisation a exigé le développement de grilles d'analyse, de mesures de prises en charge psychosociales et d'accompagnement des familles. Il a fallu investir dans la recherche parce qu'aucun autre centre semblable n'existe en Amérique du Nord. En 2016, le **Centre** a répondu à 248 demandes d'assistance reliées à la radicalisation ou à l'extrême droite. Mais la solution n'est pas de démultiplier à l'infini les ressources d'intervention du **Centre**, mais d'accroître la prévention.

- **Initiative 3 : Unité contre les incidents haineux**

De son côté, le Service de police de la Ville de Montréal a mis sur pied **l'Unité contre les incidents haineux**. Pour le Service de police, la création d'unité contre les «incidents» plutôt que contre les «crimes» haineux³ fait une grande différence et lui permet de rejoindre un public plus large que le simple public des dénonciateurs de crimes. Il souhaite rester actif dans la prévention, avoir une compréhension plus large des phénomènes de radicalisation et éviter de n'être identifié qu'à la répression du crime.

Comment prévenir des événements comme celui de Québec ?

La mouvance d'extrême droite est en pleine expansion aux États-Unis, au Canada et au Québec. La ville de Québec est même un lieu de concentration de ces mouvements. Le **Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence** y a même ouvert en novembre dernier un bureau pour prévenir principalement la radicalisation d'extrême droite.

Comment certains membres de la population de Québec peuvent-ils sentir leur identité menacée dans une région où à peine 4 % de la population est née à l'étranger ? Visiblement, il y a un problème avec l'acceptation de la différence. Les crimes haineux liés à l'extrême droite sont deux fois plus importants que ceux reliés à la radicalisation. La radicalisation d'extrême droite se nourrit à des sources locales auxquelles il faut d'abord s'attaquer. Les initiatives des villes ne peuvent pas disposer de débats nationaux qui les dépassent et qui interpellent principalement le gouvernement du Québec.

³ Actes prévus et sanctionnés en vertu du Code criminel

L'après 29 janvier ne sera satisfaisant que si le gouvernement du Québec sait s'éloigner de son idéologie libérale du laisser-aller et intervient pour combler ses lacunes en accompagnant mieux les nouveaux arrivants à qui il a fait la promesse d'un avenir meilleur et en disposant du débat sur la laïcité par des orientations qui font consensus.

Gilles Rioux, mars 2017